

**Zeitschrift:** Curaviva : revue spécialisée  
**Band:** 5 (2013)  
**Heft:** 3: Maltraitance : vers une culture institutionnelle de la bientraitance?  
  
**Artikel:** Convention, label de bientraitance ou théâtre social : les EMS sont actifs et créatifs  
**Autor:** Nicole, Anne-Marie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-813705>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Convention, label de bientraitance ou théâtre social

## Les EMS sont actifs et créatifs

**Promotion de la bientraitance ou prévention de la maltraitance: les EMS de Suisse romande ne manquent pas de projets pour traiter de la question. Quelques exemples à Fribourg, Neuchâtel et Genève.**

Anne-Marie Nicole

«Chaque personne s'engage à lutter contre toute forme de maltraitance ou de négligence. Celle qui en est témoin est tenue d'intervenir en faveur du résident (...).» C'est ce à quoi s'engagent les collaborateurs des EMS du canton de Fribourg en signant le document «Respect et protection de l'intégrité et des droits des résidents», qui fait partie de leur contrat de travail. Elaborée conjointement par l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) et le Service du médecin cantonal, la première version de ce document d'une page remonte à 1999 déjà. Le texte était alors centré sur la prévention des actes de maltraitance et le devoir, pour celui qui en serait le témoin, d'intervenir ou de les annoncer. «Le document constituait une entrée en matière un peu rude pour un nouveau collaborateur qui vient généralement travailler avec de bonnes intentions!», admet Daniel Pugin, directeur de l'EMS Les Epinettes à Marly, et qui a contribué à la rédaction d'une nouvelle mouture 2013. Cette nouvelle édition comporte aussi désormais les informations sur les droits des résidents et sur l'application des mesures de contrainte selon le nouveau droit de protection de l'adulte. Si le document est généralement bien accueilli par les établissements, Daniel Pugin estime qu'il est important de prendre le temps d'en expliquer le contenu au personnel, car au-delà de son caractère préventif, la démarche vise aussi à responsabiliser les professionnels. Difficile aujourd'hui d'évaluer l'efficacité de l'initiative fribourgeoise. Daniel Pugin précise que cette mesure n'est pas isolée mais s'accompagne d'autres moyens préventifs comme la garantie faite par l'Etat aux institutions de disposer d'une dotation en personnel suffisante, l'existence de directives et d'un protocole d'application des mesures de contrainte et, plus généralement, «la culture de la bientraitance pratiquée au sein de nos établissements».

### Un label de bientraitance

A l'Escale, un home en ville de La Chaux-de-Fonds, on s'interroge également sur la maltraitance. «Parfois, inconsciemment, nous avons des comportements inadéquats, notam-

ment en matière de communication», reconnaît le directeur, Jean Messerli. Ainsi, après deux ans de travaux de rénovation destinés à moderniser l'architecture des lieux, le directeur a initié, en début d'année, un nouveau projet visant cette fois à améliorer le fonctionnement de l'équipe et la qualité de l'accompagnement. Il s'est associé les compétences de Nathalie Galli, infirmière formatrice à l'origine de l'Association Sonate et du label du même nom, qui vise à promouvoir la bientraitance en institution selon une démarche institutionnelle permanente. C'est justement cette approche par la bientraitance qui a séduit Jean Messerli. Le processus proposé par Sonate fait le point sur la situation dans l'institution en matière de bientraitance, notamment au moyen de questionnaires différenciés adressés aux cadres, au personnel, aux résidents et à leurs proches, et relève les points qui méritent réflexion et attention. Sur cette base, des plans d'actions et de mesures sont définis. Pour l'EMS L'Escale, cela se traduit par des formations individuelles ou collectives, des sensibilisations au langage et à la communication non violente, le recueil systématique des histoires de vie pour

une meilleure compréhension des besoins des résidents, l'amélioration des procédures d'accueil du résident et de ses proches, etc. Dans le courant de l'automne, le home L'Escale ainsi qu'un autre établissement seront les premiers à obtenir le label Sonate.

Les discussions autour de la maltraitance et de la bientraitance reviennent aussi ré-

gulièrement au sein des équipes de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex, l'un des trois plus grands EMS du canton de Genève. Sous l'impulsion des professionnels des soins, un projet «Bientraitance-Maltraitance» a vu le jour, dont l'un des temps forts fut un théâtre-forum présenté à l'interne en mars dernier. Le spectacle a mis en scène six situations de soins et d'accompagnement imaginées et jouées par une dizaine de collaborateurs issus de tous les secteurs d'activité et dirigés par un professionnel du théâtre social, à partir de leur pratique quotidienne. «Le théâtre-forum a permis de parler de la maltraitance avec une certaine distance, sans crispation», explique Didier Bürgi. Autre avantage à ses yeux: pouvoir partager et travailler ensemble, en interdisciplinarité, sur des situations particulières propres à l'institution. Prévu sur trois ans, le projet «Bientraitance-Maltraitance» comporte d'autres axes d'intervention en parallèle: un travail, au sein de chaque équipe, d'analyse de la pratique et de promotion de la bientraitance, un concours d'affiches réalisées par les différents services, ainsi que la production d'un document de référence énonçant les valeurs communes qui doivent fonder une culture institutionnelle de la bientraitance. ●

**«Parfois, inconsciemment, nous avons des comportements inadéquats.»**